



Division des droits des Palestiniens

Janvier 2013
Volume XXXVI, Bulletin n° 1

Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Selon le Président de l'Assemblée générale, le relèvement du statut de la Palestine a été l'un des moments les plus stimulants de la soixante-septième session	3
II. Le Secrétaire général appelle à l'abrogation des plans israéliens d'implanter une colonie de peuplement dans la zone « E-1 »	5
III. Le Secrétaire général dit que l'an 2013 sera décisif pour le processus de paix au Moyen-Orient	6
IV. Séance d'information par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient à l'intention du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	6
V. Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies fait une déclaration sur l'utilisation de balles réelles par Israël en Cisjordanie.	11

Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) : <http://unispal.un.org>.

I. Selon le Président de l'Assemblée générale, le relèvement du statut de la Palestine a été l'un des moments les plus stimulants de la soixante-septième session

Le 3 janvier 2013, le Président de l'Assemblée générale a exhorté les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à faire preuve de « ténacité » et à montrer leur « volonté de surmonter les divergences ». Il a déclaré que le relèvement du statut de la Palestine représentait l'un des moments les plus stimulants de la soixante-septième session. Un extrait de sa déclaration est reproduit ci-dessous (voir GA/11336, en anglais seulement) :

...

Précédée et suivie de conflits sanglants en Syrie et dans la bande de Gaza et ponctuée par plusieurs autres, la session a trouvé les États Membres fortement divisés quant à la façon de réagir à ces crises.

...

L'un de ses moments les plus stimulants s'est produit le 29 novembre, date traditionnelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien : à une écrasante majorité, l'Assemblée générale a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur. Par 138 voix contre 9 et 41 abstentions, elle a décidé de modifier le statut de l'Organisation de libération de la Palestine, entité ayant le statut d'observateur depuis 1974. Ce vote est intervenu un an après que la Palestine a essayé de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, initiative qui avait fini par être bloquée au Conseil de sécurité.

Si certaines délégations ont émis des doutes quant au bien-fondé de la transformation du statut de la Palestine, mesure qui, selon elles, va à l'encontre du but visé et leur fait craindre que l'adoption, par les Nations Unies, d'une mesure aussi « unilatérale » ne compromette davantage encore les négociations de paix, déjà au point mort, entre Israël et les Palestiniens, un grand nombre de celles qui ont pris part aux deux jours de débat consacrés par l'Assemblée, comme chaque année, à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient s'y sont déclarées très favorables. Certains orateurs ont constaté que la gouvernance et le système institutionnel de la Palestine s'étaient récemment améliorés et dit qu'une revalorisation de son statut pourrait ouvrir la voie à sa pleine reconnaissance en tant qu'État. Un grand nombre d'entre eux ont en outre affirmé que ce vote de l'Assemblée concrétisait la création, sur le territoire contesté, des deux États indépendants d'Israël et de la Palestine, prévue 65 ans avant et trop longtemps différée.

En outre, le Président palestinien Mahmoud Abbas a déclaré devant l'Assemblée que « la corde de la patience raccourcissait » et que « l'espoir dépérissait », faisant ainsi allusion à la négociation de paix « qui a perdu objectivité et crédibilité ». Il a dit que la demande de la Palestine pour modifier son statut ne visait pas à court-circuiter ces négociations, mais à les « raviver ». Le représentant d'Israël a de son côté déclaré qu'au lieu de promouvoir la paix, cette mesure « unilatérale » allait faire reculer le processus. « Il n'y a qu'une voie vers la création

d'un État Palestinien, a-t-il dit. Il n'y a pas de raccourci. Il n'y a pas de panacée. Le chemin de la paix passe par des négociations directes entre Jérusalem et Ramallah. »

...

Les résolutions de la Quatrième Commission (Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation) relatives au conflit arabo-israélien ont eu d'autant plus de portée qu'en novembre, la communauté internationale s'inquiétait de plus en plus de la flambée de la violence en Israël et à Gaza. Conformément à son programme de travail, la Commission a approuvé une série de textes demandant à l'Assemblée générale de condamner toutes violences, en particulier l'emploi excessif de la force par les troupes d'occupation israéliennes à l'encontre des civils palestiniens, notamment dans l'enclave assiégée, et de faire part de sa grave préoccupation devant les tirs de roquettes contre des zones civiles israéliennes. Après avoir examiné des points se rapportant à toute la gamme de ses préoccupations politiques ou scientifiques, la Commission a élaboré un ensemble de textes relatifs à la décolonisation s'appuyant sur le droit des territoires non autonomes à décider de leur destin. Des projets de texte sur les rayonnements ionisants et sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont également été transmis à l'Assemblée.

...

Séance plénière

...

Lors du débat annuel de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient et sur la question de Palestine, les États Membres ont décidé, à une écrasante majorité, d'accorder à la Palestine, qui depuis 1974 était une entité ayant le statut d'observateur auprès de l'ONU, le statut d'État non membre observateur. De nombreux participants aux deux journées de débat ont qualifié cette initiative – intervenue un peu plus d'un an après l'échec de la candidature de la Palestine pour devenir Membre de l'Organisation – d'acte « historique » ouvrant la voie à la pleine participation des Palestiniens aux affaires multilatérales et à la fin de la longue occupation, par Israël, de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et d'autres territoires du Moyen-Orient.

...

Quatrième Commission

Après un débat aussi vif qu'à l'accoutumée sur la meilleure façon de faire progresser la décolonisation, d'aider les réfugiés palestiniens et de changer les pratiques israéliennes, les divisions habituelles ont perduré au sein de la Quatrième Commission (Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation). Un vote enregistré a été demandé sur plus de la moitié des 28 projets de texte transmis à l'Assemblée générale. Le consensus est revenu pour protéger l'espace extra-atmosphérique contre les dangers d'une course aux armements, améliorer la diffusion du message des Nations Unies et faire des missions politiques spéciales un produit des opérations de maintien de la paix.

...

La violence connaissait une forte escalade dans la région lorsque la Commission s'est penchée sur les activités du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, ce qui a rehaussé l'intérêt d'un débat déjà opportun et passionné. Dans le rapport qu'il a consacré à cette sombre situation, le Comité spécial a conclu que les pratiques israéliennes « pourraient constituer une stratégie visant soit à chasser le peuple palestinien de ses terres, soit à le marginaliser si fortement que s'instituerait et se maintiendrait un système de répression permanente ».

Qualifiant les échanges de vues qui ont suivi de « théâtre de l'absurde », le représentant d'Israël a dit que la Commission « fermait les yeux » sur la culpabilité des Palestiniens, qui, au cours de la seule année écoulée, avaient tiré plus de 1 000 roquettes et obus de mortier sur des villes et villages israéliens, et qu'Israël était une démocratie vivace, dotée d'un système judiciaire très respecté et accessible à tous, nationaux ou étrangers. Il a ajouté que le pays aspirait à un « accord de paix permanent » avec les Palestiniens.

D'autre part, compte tenu de ce en quoi tous voyaient un grave problème de réfugiés dans la région, la Quatrième Commission a entendu l'exposé annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour qui il est « exclu de se défaire de l'UNRWA ». Il a exhorté les représentants à faire un effort décisif et soutenu afin de résoudre les très graves problèmes du financement de l'Office. La Commission a terminé l'examen de son point de l'ordre du jour consacré au Moyen-Orient en approuvant, par un vote enregistré, neuf projets de résolution, dont cinq relatifs à l'action du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes et quatre à l'UNRWA.

Lorsque la Commission a abordé le sujet du maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a déclaré que cette activité phare de l'ONU avait une efficacité réelle et que les ressources qu'elle mobilisait ne représentaient qu'une très petite partie des dépenses militaires mondiales. La discussion a fait ressortir que, vu le caractère dynamique des opérations, il fallait les mettre sur pied et les configurer avec souplesse. Des délégations ont demandé instamment que la « coopération triangulaire » s'intensifie, que les pays ayant fourni des contingents soient remboursés plus rapidement et que les missions conservent leur impartialité et approfondissent leur connaissance des cultures locales qu'elles ambitionnaient de servir. L'examen de la question s'est achevé par l'adoption d'un texte sur les missions politiques spéciales.

...

II. Le Secrétaire général appelle à l'abrogation des plans israéliens d'implanter une colonie de peuplement dans la zone « E-1 »

La déclaration suivante a été communiquée le 14 janvier 2013 par le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon :

Le Secrétaire général suit avec préoccupation les développements relatifs à l'annonce de plans de construction de colonies israéliennes dans la zone E-1, au

sujet desquels il a déjà exprimé sa grave déception dans sa déclaration du 2 décembre. Il note que les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie sont illégales en vertu du droit international. Il réitère que de tels plans d'implantation dans la zone E-1 doivent être abrogés.

Le Secrétaire général note également que les récentes manifestations palestiniennes dans la zone E-1, ainsi que l'évacuation des manifestants par Israël, ont été très largement non violentes. Il souligne l'importance que les manifestations continuent d'être pacifiques et que le droit de manifester pacifiquement soit pleinement respecté.

En cette période particulièrement difficile pour la région, toutes les parties concernées devraient faire des efforts sérieux pour créer les conditions favorables à la reprise de négociations pacifiques sincères et pour protéger l'avenir du processus de paix, qui est en danger.

III. Le Secrétaire général dit que l'an 2013 sera décisif pour le processus de paix au Moyen-Orient

Le 22 janvier 2013, le Secrétaire général a pris la parole devant l'Assemblée générale. Un extrait de sa déclaration est reproduit ci-dessous (SG/SM/14777 et GA/11337) :

...

L'an 2013 sera décisif pour le processus de paix au Moyen-Orient. Alors que les activités illégales d'implantation de colonies continuent et que les Israéliens et les Palestiniens restent divisés, cinq grandes priorités ont été définies : premièrement, réaffirmer l'engagement solidaire de la communauté internationale; deuxièmement, reprendre des négociations véritables; troisièmement, maintenir la stabilité à Gaza; quatrièmement, faire progresser la réconciliation entre Palestiniens; et, cinquièmement, empêcher l'effondrement des finances de l'Autorité palestinienne. Une action concertée s'impose pour préserver les chances de voir se concrétiser sur le terrain la solution des deux États.

IV. Séance d'information par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient à l'intention du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 23 janvier 2013, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne Robert Serry a tenu une séance d'information à l'intention du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Des extraits en sont reproduits ci-dessous (S/PV.9606) :

...

Nous nous réunissons aujourd'hui alors que se déroulent au Moyen-Orient des événements qui pourraient influencer sur le processus de paix lui-même. Israël a

organisé des élections hier, et la Jordanie en organise aujourd'hui. Le Gouvernement actuel des États-Unis a quant à lui entamé un second mandat cette semaine.

Le processus de formation d'un gouvernement en Israël pourrait durer des semaines et nous attendons avec impatience de travailler avec le prochain Gouvernement israélien dans notre quête commune de la paix. Ce n'est pas le moment de se croiser les bras. Il s'agit plutôt d'une période critique qui commence, durant laquelle une action concertée sera cruciale pour sauvegarder la solution des deux États. Le Secrétaire général a souligné à maintes reprises que 2013 serait une année décisive pour la solution des deux États et que les parties devaient faire preuve de volonté politique et coopérer avec une énergie renouvelée aux fins de la réaliser.

Je me suis rendu dernièrement en Égypte et en Jordanie – deux parties arabes clefs ayant signé des traités de paix avec Israël – et mes interlocuteurs ont réaffirmé qu'ils étaient directement intéressés à aider les parties à réaliser, enfin, la solution des deux États; ils se sont dits aussi préoccupés par les terribles retombées sur la région dans le cas où aucune avancée ne serait enregistrée. Les partenaires régionaux et internationaux sont de plus en plus inquiets de voir s'effacer la seule voie de régler le conflit arabo-israélien conformément aux résolutions et au droit international. Ils se sont interrogés aussi sur l'efficacité des efforts internationaux pour aboutir à des résultats décisifs.

Les envoyés du Quatuor se sont rencontrés à nouveau le 10 janvier à Amman, en Jordanie. Ils ont tous reconnu qu'il fallait agir d'urgence, mais je dois dire que je suis réellement préoccupé qu'il n'existe pas encore de voie réaliste et claire à suivre. L'Organisation des Nations Unies restera partie intégrante de l'action menée pour combler ce dangereux vide politique, et nous sommes prêts à considérer toute initiative qui nous permettrait d'atteindre notre objectif commun, notamment dans le cadre du Quatuor. Nous avons aussi pris note de la décision du Conseil de l'Union européenne, le 10 décembre, qui réaffirme la vision de l'UE s'agissant de la voie à suivre. En particulier, nous attendons avec intérêt un engagement renouvelé des États-Unis.

Aucune initiative internationale ne suffira, seule, à faire évoluer la situation si les parties elles-mêmes ne font pas montre de la volonté requise. Si elles veulent se donner l'occasion et donner l'occasion à d'autres de remettre le processus sur les rails durant la période à venir, alors ce n'est pas le moment de prendre des mesures qui sapent encore davantage la confiance mutuelle. Comme on l'a dit précédemment, après que l'Assemblée générale eut accordé à la Palestine le statut d'État observateur non membre à l'Organisation des Nations Unies, nous avons été témoins de faits nouveaux, comme la multiplication des annonces par Israël concernant la construction de colonies, y compris dans la zone critique E-1, et le blocage et la réaffectation par Israël des recettes fiscales qu'il collecte au nom de l'Autorité palestinienne, décisions très généralement déplorées, notamment par l'Organisation des Nations Unies. Le Président Abbas a averti que construire en zone E-1 était une ligne rouge à ne pas franchir et que si les plans annoncés étaient poursuivis, il porterait l'affaire devant des instances internationales, y compris la Cour pénale internationale. J'exhorte les deux parties à s'abstenir de toute mesure propre à compliquer encore davantage les efforts visant à la reprise de négociations constructives dans la période critique qui vient, et je demande à Israël de reprendre

sans délai, en temps voulu et de façon prévisible et transparente, le transfert des recettes fiscales et douanières.

La retenue des recettes douanières a déjà sérieusement affaibli la capacité du Gouvernement palestinien de remplir ses obligations, la plus importante étant le versement des traitements des fonctionnaires, qui n'en reçoivent qu'une partie depuis novembre et qui se sont mis en grève pour protester à la mi-décembre. Le Gouvernement a aussi mis fin à l'exemption dont bénéficiaient les réfugiés en matière de paiement d'électricité, ce qui a provoqué des manifestations et des affrontements avec les forces de sécurité palestiniennes le 1^{er} janvier à Naplouse.

En 2012, le déficit qu'accuse le budget de fonctionnement de l'Autorité palestinienne a dépassé 1 milliard de dollars. Les contributions internationales destinées à financer le budget de fonctionnement ont atteint 600 millions de dollars l'année dernière, mais un nouveau décaissement de l'aide en temps utile est essentiel pour appuyer la mise en place des institutions et prévenir l'arrêt des opérations de base. Je me réjouis d'apprendre que l'Arabie saoudite a annoncé qu'elle allait contribuer au financement du budget palestinien et que certains États du Golfe aient déclaré leur appui hier au Sommet de Riyad, mais les membres de la Ligue des États arabes n'ont pas encore versé leur aide financière, comme ils l'avaient annoncé dans leur communiqué du 9 décembre, et je les exhorte à le faire d'urgence et à répondre aux appels du Premier Ministre Fayyad. Parallèlement, il ne faut se faire aucune illusion – la viabilité de l'Autorité palestinienne sera de plus en plus compromise si son existence est bâtie sur des sables mouvants. Pour tout dire, il n'y a pas d'avenir pour l'Autorité palestinienne sans solution des deux États.

Tout cela se passe au milieu de faits et tendances inquiétants sur le terrain, notamment la poursuite de la construction de colonies de peuplement et une violence accrue. À Jérusalem-Est, le 19 décembre, la décision d'approuver la construction de 2 600 logements dans la colonie de Givat Hamatos a été annoncée et la construction de 1 242 logements dans la colonie de Gilo a été approuvée le 25 décembre. Le 19 décembre, les autorités israéliennes ont approuvé un programme de construction de 523 logements dans la colonie de Gush Etzion, au sud-ouest de Bethléem. Le 16 janvier, de nouveaux appels d'offres ont été publiés pour des constructions à Efrat et Kiriath Arba, près d'Hébron. Au cours de la période à l'examen, un regain d'activité a aussi été observé dans les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est, notamment à Beit Safafa, en liaison avec la construction d'une académie militaire au Mont des Oliviers. Les forces de sécurité israéliennes ont détruit 105 bâtiments en Cisjordanie occupée au cours de la période à l'examen, ce qui a entraîné le déplacement de 170 Palestiniens. La construction de colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, est contraire au droit international et ne peut préjuger de l'issue des négociations sur le statut final. Les affrontements entre les colons et les Palestiniens en Cisjordanie ont fait 14 victimes parmi les Palestiniens, y compris une fillette tuée par balle ce matin près d'Hébron.

La période à l'examen s'est caractérisée par un accroissement des opérations israéliennes – 379 au total – et des arrestations en Cisjordanie, les unes et les autres en hausse de 90 % par rapport à la dernière période à l'examen, ainsi que par une recrudescence des affrontements et des manifestations sur le sort des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Il y a eu aussi des signes de tension continuels dans le domaine de la coordination en matière de sécurité, notamment l'arrestation par les Forces de défense israéliennes d'un agent de sécurité palestinien à un poste

de contrôle situé près de Naplouse. Au cours de ces opérations, 2 Palestiniens, dont 1 adolescent, ont été tués, 158 blessés et 379 arrêtés. Quatre soldats israéliens ont été blessés. Un recours accru aux tirs à balles réelles par les forces de sécurité israéliennes a été signalé en Cisjordanie et suscite la préoccupation.

Les 1^{er} et 3 janvier, des opérations israéliennes clandestines, dans un cas pour arrêter un membre du Jihad islamique, ont abouti à des affrontements au cours desquels des civils ont été blessés par balles réelles. Le 25 décembre, les forces de sécurité israéliennes ont arrêté 10 membres du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) à Ramallah et dans d'autres localités de Cisjordanie. Deux d'entre eux ont prétendument avoué qu'ils avaient prévu d'enlever des Israéliens pour obtenir la libération du dirigeant du FPLP, Ahmad Saadat.

Entre autres attaques palestiniennes contre les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie, il y a eu des jets de pierres et de cocktails Molotov, dans un cas contre un poste des Forces de défense israéliennes à la tombe de Rachel, à Bethléem, le 27 décembre. Une tentative similaire a été déjouée par les forces de sécurité palestiniennes le 1^{er} janvier. Le 5 janvier, celles-ci ont arrêté des membres d'un groupe palestinien, à Hébron, qui avaient annoncé une troisième Intifada et menacé d'enlever des soldats des FDI. Les forces de sécurité palestiniennes sont aussi intervenues dans plusieurs camps de réfugiés pour empêcher des membres des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa de reprendre les armes et de s'engager dans la résistance armée. Des manifestations à Ramallah contre les mauvais traitements que réserverait Israël aux prisonniers palestiniens ont conduit à des affrontements avec les forces de sécurité palestiniennes le 20 janvier. Nous restons préoccupés par le sort des prisonniers palestiniens en détention administrative dans les prisons israéliennes, particulièrement par celui des prisonniers en grève de la faim prolongée.

Tous ces événements dressent un sombre tableau et, en l'absence de nouvelles perspectives sur le volet politique, je crains que ces tendances négatives ne fassent que s'aggraver.

Les Palestiniens continuent de manifester contre la barrière qui a dévié de la Ligne verte en violation de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. Le 11 janvier, plus de 100 Palestiniens et militants internationaux ont avancé vers la zone E-1 en Cisjordanie et monté un campement nommé Bab al-Shams – ou « Portail du Soleil » – formé de plus de 20 grandes tentes, pour contrer les plans israéliens visant à y construire d'autres colonies de peuplement. Les manifestants ont été délogés aux premières heures du 13 janvier. Le 18 janvier, le Secrétariat a reçu une lettre de l'Ambassadeur Prozor dans laquelle il qualifiait l'incident de « provocation montée contre Israël ». Le Secrétaire général s'est dit profondément déçu par l'annonce de plans de construction de colonies israéliennes dans la zone dite E-1 et demandé à nouveau que ces plans soient annulés. Il souligne également qu'il importe que les manifestations restent pacifiques et que le droit de manifester pacifiquement soit pleinement respecté. Un autre campement appelé Bab Al-Karamah – le portail de la dignité – a été créé le 18 janvier dans le village palestinien de Beit Iksa, entre Jérusalem et Ramallah, pour empêcher la construction de la barrière sur les terres du village. Le campement a été démantelé par les forces de sécurité israéliennes le 21 janvier.

Dans la bande de Gaza, le calme négocié par l'Égypte en novembre a été généralement respecté, mais il reste fragile. Il est important de signaler qu'aucune

roquette ni aucun obus de mortier n'a atterri en Israël au cours de la période considérée, et une seule roquette y a atterri depuis la fin de novembre. Les forces israéliennes ont mené trois incursions dans la bande de Gaza au cours de cette période et ont tiré six obus de char. Un civil palestinien a été tué et 10 civils palestiniens ont été blessés par des tirs israéliens, la plupart du temps alors qu'ils tentaient de s'approcher de la barrière frontalière. Je me suis rendu au Caire la semaine dernière pour continuer notre étroite collaboration avec les autorités égyptiennes en vue d'encourager de nouveaux progrès sur tous les aspects de l'accord de cessez-le-feu.

Dans le cadre des engagements qu'il a pris dans le cadre de cet accord, Israël a commencé à autoriser l'importation de gravier à usage commercial par le point de passage de Kerem Shalom. Le mois dernier, 551 camions, transportant plus de 38 000 tonnes de gravier, sont entrés à Gaza. Israël a également permis aux agriculteurs palestiniens un accès jusqu'à 100 mètres de la clôture avec Israël, et les pêcheurs palestiniens ont été en mesure d'accéder à un maximum de 6 miles marins de la côte. C'est un progrès important. Cependant, une nouvelle extension des limites de pêche à au moins 9 miles marins est nécessaire pour que les prises des pêcheurs augmentent substantiellement. Nous continuons aussi d'appeler à l'entrée sans restriction de tous les matériaux de construction. L'évaluation des dommages infligés aux propriétés résidentielles et aux infrastructures civiles résultant de l'escalade en novembre 2012 soulignent le besoin urgent de lever les restrictions en vigueur. Les nouvelles mesures visant à lever le bouclage devraient inclure les transferts de marchandises entre Gaza et la Cisjordanie, les exportations vers Israël et au-delà et, au besoin, l'augmentation des capacités à Kerem Shalom, ainsi que la réouverture du point de passage de Sufa. Pour faire avancer ce programme important et tenir compte des intérêts de sécurité légitimes d'Israël, il est essentiel que les efforts se poursuivent parallèlement afin de faire respecter le calme et d'empêcher la contrebande d'armes vers Gaza.

Fait nouveau, depuis le 29 décembre, l'Égypte autorise l'entrée d'une trentaine de camions par jour transportant des matériaux de construction par le passage de Rafah pour une série de projets financés par le Qatar.

L'application intégrale de la résolution [1860 \(2009\)](#) permettra de mettre fin à la fracture palestinienne. Dans cette optique, le Président Abbas a rencontré le chef du Hamas, Khaled Meshaal, le 10 janvier au Caire pour discuter de la mise en œuvre des accords de réconciliation précédents. Le 17 janvier, les membres du Fatah et du Hamas ont tenu au Caire la première de ce qui est destiné à devenir une série de réunions régulières. L'organe temporaire de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui comprend toutes les factions de l'OLP ainsi que les chefs des groupes extérieurs à l'OLP doit se réunir au début de février. En outre, les deux parties ont fait des gestes positifs : le Fatah a été autorisé à tenir une manifestation anniversaire à Gaza au début du mois, à la suite des rassemblements anniversaires du Hamas en Cisjordanie au cours de la période précédente. La réconciliation et la négociation restent essentielles pour réaliser la solution des deux États. Le processus de paix et la réconciliation n'opposent pas un choix à un autre; il faut donc les rendre compatibles en les faisant progresser tous les deux dans un souci de renforcement mutuel. Mais pour que de réels progrès se réalisent, le moment est venu pour le Hamas de clarifier sa position sur les principaux enjeux.

...

En conclusion, compte tenu des calendriers politiques internes, nous avons des semaines pour préparer une nouvelle initiative. Les dirigeants israéliens et palestiniens ont déclaré, comme nous, qu'ils sont convaincus que la solution des deux États est la seule voie vers une paix durable. Mais ils devraient se rendre compte que, sans un engagement sérieux, le processus de paix restera précaire et la stabilité sur le terrain sera encore plus compromise. Les conséquences de l'inaction pourraient être désastreuses pour tout le monde. Les parties doivent donc non seulement rester ouvertes à de nouvelles initiatives pour surmonter l'impasse actuelle, mais également démontrer leur sérieux. Si Israël est vraiment attaché à la solution des deux États, il doit reconnaître l'impact négatif de la construction continue de colonies de peuplement. Les Palestiniens pourraient apporter la preuve de leur sérieux en suspendant toute nouvelle action sur la scène internationale tandis que les pourparlers démarrent.

Les deux parties doivent réaffirmer leur attachement à une solution négociée des deux États conforme à la Charte des Nations Unies, une solution qui respectera les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil, réglera les grandes questions relatives aux territoires, à la sécurité, à Jérusalem, aux réfugiés, aux colonies de peuplement et à l'eau, et mettra fin au conflit israélo-palestinien et à toutes les revendications qui y sont liées. Ces négociations devront aboutir à deux États pour deux peuples, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle des droits légitimes de l'autre, y compris le droit à l'autodétermination, chacun de ces deux États respectant l'égalité des droits civils de ses citoyens et s'engageant à respecter les droits de l'homme et la dignité humaine.

Voilà, selon nous, l'essence de la vision véhiculée par la solution des deux États, approuvée par la communauté internationale et entérinée par l'Initiative de paix arabe en tant que base pour le règlement du conflit israélo-palestinien et l'instauration de la paix régionale. Aucune de ces étapes pour concrétiser cette vision n'est aisée mais nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer une année de plus sans prendre d'initiative courageuse en vue de réaliser la solution des deux États.

V. Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies fait une déclaration sur l'utilisation de balles réelles par Israël en Cisjordanie

Le 30 janvier 2013, le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies James W. Rawley a publié une déclaration, dont le texte suit, sur l'utilisation, par les FDI de tirs à balles réelles en Cisjordanie :

Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies est gravement préoccupé par le nombre croissant de victimes de tirs à balles réelles par les forces israéliennes en Cisjordanie occupée. Huit civils palestiniens, dont trois mineurs et une femme, ont été tués depuis mi-novembre dans des incidents isolés survenus en Cisjordanie. Des enquêtes auraient été ouvertes par les autorités israéliennes sur certains de ces incidents. Le droit de manifester pacifiquement doit être respecté et toutes les manifestations doivent rester strictement non violentes. Le Coordonnateur des opérations humanitaires appelle à la plus grande retenue de manière à éviter de nouvelles victimes. L'utilisation de balles réelles contre des

civils peut constituer un recours excessif à la force et tout incident de ce genre doit faire l'objet d'une enquête prompte, exhaustive, indépendante et impartiale. Les personnes tenues responsables devront répondre de leurs actes.